



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Financement des centres sociaux

Question écrite n° 13276

Texte de la question

M. Vincent Descoeur attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et des familles sur la situation des centres sociaux, qui n'auront plus les moyens dès l'année 2024 d'assumer leurs missions en raison des augmentations de charges qu'ils subissent. Les centres sociaux vont être en effet confrontés à compter du 1er janvier 2024 à une sensible progression de leur masse salariale du fait de la révision de la convention collective nationale. Cette révision était souhaitable et a été approuvée tant par les syndicats que par le réseau des centres sociaux car, en revalorisant les salaires, elle va permettre d'améliorer l'attractivité des métiers dans un secteur qui peine à recruter. Cette hausse intervient toutefois dans un contexte d'inflation qui pèse sur les charges des centres sociaux, si bien que nombre d'entre eux ne savent pas comment ils vont équilibrer leur budget en 2024 et s'interrogent sur leur avenir. Faute de moyens supplémentaires, ils seront amenés à recentrer leurs activités, à renoncer à des actions ou services qu'ils rendent aux habitants, à choisir les publics qu'ils accompagnent, voire à réduire leur masse salariale. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures envisage le Gouvernement pour permettre aux centres sociaux de faire face à ces augmentations de charges et à poursuivre leurs missions, essentielles à l'animation de la vie sociale dans les territoires où ils sont implantés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est fortement mobilisé pour favoriser le déploiement de la politique et des structures d'animation de la vie sociale. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des services aux familles et aux habitants de proximité qui contribuent à la cohésion sociale dans les territoires en renforçant le pouvoir d'agir des familles et des habitants et en facilitant l'accès aux droits. Cet objectif a fait l'objet d'un ensemble de mesures au sein de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche famille de la sécurité sociale pour la période 2023-2027, signée le 10 juillet 2023. Ses ambitions et engagements ont été nourris par les bilans annuels des objectifs et actions de la COG précédente, les rapports d'évaluation de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et les besoins exprimés par les représentants des structures, partenaires locaux et nationaux des Caisses d'allocations familiales (CAF). La COG de la branche famille prévoit le soutien financier à la création de 611 nouvelles structures : 150 centres sociaux et 461 espaces d'animation de la vie sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones de revitalisation rurales, ainsi que les territoires non couverts. Ces mesures de rééquilibrage territorial ambitionnent un soutien à toutes les familles, particulièrement les plus précaires, ayant un moindre accès à leurs droits et aux services de soutien à la parentalité. L'objectif est de favoriser le maillage des structures d'animation de la vie sociale en ciblant les territoires faiblement couverts, notamment en Outre-mer. La création de 50 centres sociaux supplémentaires a été intégrée aux 72 mesures concrètes pour améliorer le quotidien des ultramarins lors du Comité interministériel des Outre-mer de juillet 2023. Au-delà d'un soutien affirmé à la stratégie de développement en faveur des centres sociaux, la COG marque un engagement fort du Gouvernement et de la branche famille de sécuriser et pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale existantes sur les territoires dans le contexte inflationniste actuel. Il est prévu une revalorisation des prestations de service, animation collective famille et animation locale permettant, notamment, de soutenir les salaires des

professionnels de ces structures. Par rapport à la précédente COG, 81 millions d'euros supplémentaires seront dédiés au fonctionnement des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Il convient également de noter que l'ensemble des financements attribués par la branche famille seront amenés à croître d'ici 2027, ainsi les nombreux projets conduits par les centres sociaux autour de la jeunesse, de l'accompagnement de la scolarité, du soutien à la parentalité ou encore du développement durable seront bien financés, garantissant le dynamisme du secteur. A ces aides pourront également s'ajouter des soutiens financiers locaux, en lien avec tous les acteurs, service de l'Etat, CAF, communes et conseil départemental, les centres sociaux ont pu être rassurés sur l'augmentation de leurs financements. Enfin, conformément à la décision du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales, des aides pourront être mobilisées au cas par cas par les CAF pour amortir les difficultés de la soixantaine de centres sociaux ou espaces de vie sociale qui ont fait l'objet de dégradations liées aux récentes émeutes.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13276

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : Solidarités et familles

Ministère attributaire : Solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10648

Réponse publiée au JO le : [9 janvier 2024](#), page 280